

DEPARTEMENT
DES YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

Délibération n°220920-3 : Indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

RAPPORTEUR : Le Président

VU Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12 prévoyant la possibilité de verser des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et Vice-président d'un syndicat de communes ;

VU le décret du 25 juin 2004 fixant le montant maximal de ces indemnités. Ce montant est calculé par rapport à un pourcentage du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, fixant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

VU les statuts du Syndicat VALOSEINE, approuvés par arrêté préfectoral n° 78-2020-08-18-006 du 18 août 2020 ;

VU la délibération n° 200922-1 du 20 septembre 2022 portant élection du Président du Syndicat VALOSEINE ;

CONSIDÉRANT qu'à titre indicatif, en 2020, l'indemnité du Président s'élève à 1 364,01 euros, montant correspondant à 35,07 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDERANT le souhait de conserver ce taux, ce qui, avec l'augmentation récente du point d'indice de la fonction publique, porte le montant de l'indemnité à 1 411,74 euros ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE le taux de l'indemnité du Président définit comme suit, à compter de la date de son élection, soit le 20 septembre 2022 : 35,07 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

RAPPELLE que, par délibération n° 160920-7 en date du 16 septembre 2020, avait été voté, pour chacun des Vice-présidents ayant reçu délégation par arrêté du Président, le taux suivant : 16,36 %.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 SEP. 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 SEP. 2022**

Pour Extrait Conforme



Charles PRÉLOT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal